

Communiqué de presse du 7 décembre 2007

Du nouveau sur le contrôle Technique moto...

Alors que le rapport demandé par le ministère des transports (en février 2006) au Conseil général des ponts et chaussées sur le contrôle technique moto¹ tarde à être rendu public, les informations à notre disposition indiquent qu'il conclurait à l'utilité de sa mise en place mais poserait la question de son coût.

Parallèlement, une proposition de loi² a été déposée par Thierry Mariani (UMP – Vaucluse) visant à rendre obligatoire le contrôle technique pour les cyclomoteurs, motocyclettes et dérivés.

La FFMC appelle les motards à se préparer à une forte mobilisation sur ce dossier qui instaurerait une dîme supplémentaire et injustifiée sur leur mode de transport. Elle va coordonner par le biais de son réseau d'antennes départementales la rencontre de députés soucieux de répondre aux attentes des citoyens qu'ils représentent. Elle réaffirme clairement son opposition à cette proposition, manifestation ultime d'un Etat qui infantilise les usagers de la route, tout en leur présentant la facture du traitement inutile d'une maladie imaginaire. (rappel : moins de 1% des accidents de deux roues à moteur sont liés à l'état technique du véhicule³)

Eric Thiollier : 01 48 18 12 15
Frédéric Brozdziaik : 06 81 38 37 63

¹ consultez la lettre de mission sur le site de la FFMC : <http://www.ffmc.asso.fr/spip.php?article1267>

² http://www.assemblee-nationale.fr/13/dossiers/controle_technique_cyclomoteurs.asp

³ Source : Rapport : maids.acembike.org